

REGLEMENT

Appellation : « Courses Nature des 2 Vallées »

Date : dimanche 26 avril 2026

Organisateur : Office du Sport Givordin (O.S.G.) – Association loi 1901

N° de SIRET : 513 016 303 00010

1-L'épreuve

L'épreuve est organisée par l'Office du Sport Givordin (OSG), avec le soutien de la ville de Givors et de partenaires privés. Elle fait appel à de nombreux bénévoles pour aider à l'organisation.

3 formats de courses sont proposés : Départ et arrivée parc des sports (Rue Léo Lagrange, 69700 Givors)

- 9h pour le 19,4 km
- 9h30 pour le 11,6 km
- 10h pour les parcours enfants

Les deux parcours « course nature » sont mis en place et balisés. Ces parcours utilisent principalement des chemins avec certains passages sur route ont lieu et qui nécessitent vigilance et respect du code de la route.

Les animations enfants auront lieu dans l'enceinte du parc des sports.

2-Inscriptions

Inscriptions en ligne sur le lien suivant :

Cette première édition est limitée à **500 coureurs** : 300 sur le 10 km, 200 sur le 19 km.

Coureur non licencié :

=> produire un PPS (Parcours prévention santé) datant de moins de 3 mois (le jour de la compétition). Ce PPS peut être rempli en ligne à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>

Coureur licencié :

=> produire la copie d'une licence sportive valide FFA, UFOLEP

A noter les licences FFTRI (TRIATHLON) ne sont plus valables pour participer à une compétition FFA

Pour les inscriptions en ligne, charger le PPS ou renseigner le N° de la licence.

Aucun dossard n'est remis sans dossier complet et validé par l'organisation.

Courses enfants sont gratuites : pas de dossard, mais une autorisation parentale obligatoire, à remplir sur place le dimanche matin.

Un tee-shirt de la première édition est offert à chaque participant. Remis lors du retrait des dossards **au parc des sports** le vendredi 24 avril de 10h00 à 19h00 et magasin **Running Mornant** à Mornant, le samedi 25 avril 2026 de 10h00 à 19h00

+ le jour de la course pour les inscriptions de dernières minutes au parc des sports.

Merci de prévoir vos épingles à nourrice ou votre porte-dossard.

3-Ravitaillement

- 11,6 km : un ravitaillement au 7^e km + un autre à l'arrivée.
- 19,4 Km : un ravitaillement au 7^e km, un point d'eau au 14^e km et un autre ravitaillement à l'arrivée.
- Parcours enfants : pas de ravitaillement - Boisson à l'arrivée

4-Sécurité

Des signaleurs officiels organiseront la sécurité aux croisements de route. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et faire preuve de vigilance.

La protection médicale est assurée par une équipe de secouristes. Ils pourront décider de la mise hors épreuve de tout athlète présentant des difficultés pouvant entraîner un incident grave pour sa santé. Toutefois les difficultés d'accès de certaines portions du parcours n'autorisent pas une intervention immédiate. Chaque concurrent doit avoir en conscience du fait qu'il puisse attendre avant l'arrivée des secours. Le temps d'intervention ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation.

5- Respect de l'environnement

Par souci de propreté et de respect de l'environnement, des espaces dédiés seront mis à la disposition des coureurs, l'organisation demande à tous les concurrents et accompagnateurs de ne pas polluer par des jets de papiers, de bouteilles et de plastiques sur les sites traversés. Des poubelles seront à disposition des coureurs aux points de ravitaillement. Les concurrents sont priés de ne pas abandonner de déchets (papiers, emballages de gels...) sur le parcours sous peine de disqualification.

Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans son intégralité. Ils sont invités à apporter leur gobelet.

6-Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

7- Récompenses aux coureurs

Un classement au scratch avec :

Récompenses 10 km individuelles : classement 1er /2ème /3ème – Homme & Femme.

Récompenses 19 km individuelles : classement 1er /2ème /3ème – Homme & Femme.

Récompense au plus jeune et au plus ancien 1^{er} Homme & Femme.

Un challenge entreprise et un challenge club peut être organisé. L'entreprise et le club qui comptent le plus grand nombre de participants à l'ensemble des courses (hors course enfants), seront récompensés.

Une médaille sera remise à chaque enfant participant aux courses de 1 et 2 kilomètres

8-Droit à l'image

Les coureurs, en s'inscrivant à la « Course Nature des 2 Vallées », abandonnent leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises pendant la course.

9- Données

Lorsque vous vous inscrivez à la « Courses Nature des 2 Vallées », vous nous confiez volontairement certaines informations. Celles-ci incluent vos ; nom, adresse électronique, numéro de téléphone, ainsi que d'autres données que vous nous communiquez (par exemple : celle portées sur votre licence ou PPS). Les informations que nous obtenons sont utilisés dans le seul but de vous permettre de vous inscrire à cet événement et de pouvoir, à posteriori, vous informer de l'ouverture des inscriptions de l'édition suivante. Ces données sont conservées le temps de l'organisation de la compétition et ne sont divulgués à aucun autre organisme. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant, ainsi que la possibilité de demander à ne plus recevoir de courrier électronique concernant la compétition, en cliquant sur le lien présent en bas de page de l'e-mailing.

10-Modification - Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, et aux circuits à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.

Quels que soient les motifs, aucun remboursement ne sera alors effectué.

L'engagement d'un coureur entraîne l'acceptation sans restriction du présent règlement.

11-Solidarité

Une action solidaire au profit d'une association handisport

1€ par dossard sera reversé au profit de l'association Lyon Basket fauteuil